

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine privé

OBJET :
**SERVITUDE DE
PASSAGE AU
PROFIT DE GRDF
DANS LE CADRE DE
LA
RECONSTRUCTION
DU COLLEGE « LES
FONTANILLES »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène,
LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,
THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de servitude
émanant de la société GRDF (Gaz Réseau Distribution France) pour le passage
d'une ligne de gaz souterraine sur une parcelle située «Chemin Saint Jacques»
dans le cadre de la reconstruction du Collège « Les Fontanilles ».

Pour les besoins du service public de la distribution de gaz, GRDF propose la
signature d'une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et
juridiques de cette servitude de passage.

Pour l'essentiel, la commune reconnaît à GRDF, pour toute la durée de
l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure dans une bande de 4
mètres de large pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur une
longueur d'environ 80 mètres, sur la parcelle cadastrée section AO n° 397, telle
que présentée sur le plan annexé à la présente. La longueur de la servitude
sera définitive après réalisation des travaux.

La commune, quant à elle, reste propriétaire et s'engage notamment à ne réaliser aucune construction ou plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande de terrain concernée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une servitude de passage au profit de GRDF sur la parcelle cadastrée section AO n° 397,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 16 septembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les conditions de cette servitude de passage au profit de GRDF sur la parcelle cadastrée section AO n° 397 située «Chemin Saint Jacques».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

PRECISE que GRDF est chargé, à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques.

PRECISE que cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité.

PRECISE que la Ville portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur la parcelle traversée par cet ouvrage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
Par publication le :
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-257db-DE

**ANNEXE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE GRDF**



Servitude parcelle AO 397 : 80 mètres ———